



GENTHOD INFO

ÉTÉ 2018



MAISON SISE AU 4, ROUTE DE MALAGNY

Dans sa volonté d'acquérir une parcelle afin de pouvoir y construire des logements et proposer ainsi des habitations supplémentaires à ses communiens, mais également pour répondre à la demande des jeunes adultes gentousiens qui sont contraints de changer de commune dès qu'ils quittent le nid familial, la Commune a recherché activement un bien qui pourrait correspondre à ces projets.

Après avoir envisagé plusieurs options et rencontré plusieurs vendeurs potentiels, qui ont proposé de très beaux domaines, le choix de la commission des Bâtiments – qui a été désignée pour étudier ce dossier – s'est porté sur une propriété, qui répondait aux critères formulés par la Commune. Il s'agit de la parcelle sise au 4, route de Malagny appartenant à Mme Claire-Lise Giacobino et M. Jean-Pierre Magnin, provenant plus avant des successions de MM. Albert et Emile Magnin, eux-mêmes descendants de la famille Granger.

Des discussions ont eu lieu avec les précédents propriétaires du bien et son acquisition a été proposée sous forme de délibération au Conseil municipal dans une séance extraordinaire qui s'est tenue en janvier 2017. Celle-ci a été acceptée au montant de CHF 2'950'000.- pour l'acquisition de la parcelle ainsi que les frais de notaires et autres. La signature a pu avoir lieu en mars 2017, puisqu'aucun référendum n'a été déposé suite à cette décision.

La parcelle dispose d'une surface de 2000 m², comprenant une habitation datant du début du siècle passé avec quatre logements d'une surface totale d'environ 450 m² répartis sur 4 étages et un garage de 29 m².

La commission des Bâtiments a choisi de donner mandat à l'architecte Marc Widmann pour proposer un avant-projet de construction sur cette parcelle. Un crédit d'étude à hauteur de CHF 135'000.- a été sollicité dans ce sens par la commission, puis approuvé par le Conseil municipal en avril 2017.

Le projet a ainsi pu aller de l'avant et la demande d'autorisation a été déposée à fin octobre auprès de l'Office des autorisations de construire. Quelques semaines après le dépôt de cette demande d'autorisation, étaient publiées les nouvelles courbes de bruit liées au trafic aérien, bien moins favorables pour la commune en terme de construction.

Le projet prévoit de conserver la maison existante et d'implanter sur la parcelle deux villas locatives de deux logements chacune, soit deux maisons plutôt basses à toits plats végétalisés. Les gabarits sont très inférieurs à la maison existante et aux arbres qui les entourent. Ils sont très peu perceptibles depuis les espaces publics alentours, et s'inscrivent sur la parcelle comme des « dépendances » en préservant la prééminence de la maison principale ; il s'agit d'une densification de qualité.

Le dossier suit son cours et la construction devrait arriver à son terme au printemps 2020 ce qui permettra une belle optimisation de la surface à disposition.

FINANCES

Les finances communales sont à nouveau au beau fixe. Nous avons pu clôturer l'année 2017 avec un excédent de CHF 311'683.-, des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1'088'519.-. La Commune n'a aucune dette.

Vous trouverez davantage d'informations concernant les comptes 2017 dans le compte rendu administratif et financier 2017 qui est en train d'être finalisé et sera à votre disposition à la réception de la Mairie, où vous pourrez venir en demander un exemplaire à votre convenance, dans le courant de l'été.

Wolfgang Honegger | Maire

UN NOUVEAU RESTAURANT

Fabian & Julien, après avoir ouvert un premier restaurant à Vernier il y a quelques années, ont l'immense plaisir de reprendre le restaurant du centre sportif de la Vigne Blanche.

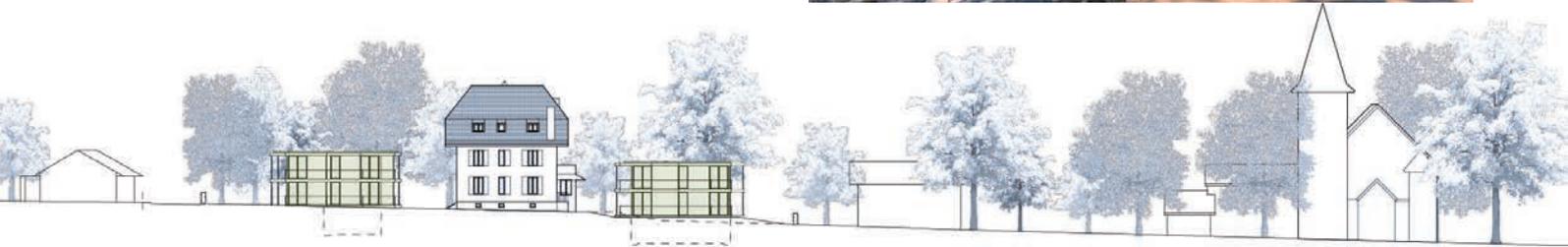
Le restaurant s'appelle désormais la 3ème Mi-temps - petit clin d'œil aux utilisateurs du centre sportif - et son ouverture a eu lieu le 1er juin.

Pour reprendre fidèlement les mots des nouveaux exploitants : « Nous allons vous proposer une cuisine du terroir essentiellement apprêtée de produits frais. Nous changeons notre carte régulièrement pour travailler au gré des saisons. Nos spécialités du Café de l'étoile (Vernier) nous suivent et sont là pour le plaisir de vos papilles : Malakoffs, caquelon vigneron, fondue moitié-moitié ».

En plus de cela, ils proposeront un dépôt de pain au restaurant le dimanche matin entre 8h30 et midi.

AGRANDISSEMENT DES BAINS DU SAUGY

Depuis quelques semaines les Bains du Saugy s'agrandissent, de nouveaux enrochements ont été mis en place, ainsi qu'un nouveau ponton et une nouvelle roselière, pour le plus grand plaisir des usagers.



GROUPEMENT DES COMMUNES DE LA RIVE DROITE DU LAC

Afin de rassembler nos valeurs spécifiques, de les faire respecter tout en suggérant l'amélioration de certaines structures touchant les communes de la rive droite du lac, est né le 27 juin 1968, sous l'impulsion du Maire de Collex-Bossy, M. Jacques Alfred CHAPUIS - dont il en deviendra le premier président - le GCRDL (Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac) qui réunit sept communes : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Un projet gigantesque prévoyait la disparition du village de Collex pour la création d'une piste aéroportuaire en baïonnette reliant la piste de Cointrin à laquelle s'ajoutaient des hangars, un terminal pour les voyageurs et toute l'infrastructure routière. La rive droite était concernée et une grande partie de son territoire risquait de disparaître sous le béton et le goudron.

Un mouvement de solidarité remarquable surgit pour s'opposer à ce mégaprojet. Chacun s'est battu pour défendre son territoire et son environnement. L'opposition fut telle, soutenue par les pouvoirs politiques de la région, qu'en 1973 ce projet fut abandonné au grand soulagement de la population.

Ce n'est pas pour autant que le Groupement a cessé de se réunir. En effet, trois à quatre fois l'an, les 21 magistrats se réunissent pour traiter de sujets qui les concernent ou les préoccupent. Des Conseillers d'Etats ou des Directeurs de grandes régions sont invités et interrogés sur des thèmes d'actualité : les transports publics, les routes, le social, la protection civile, les pompiers, le sport et les finances, tout en n'omettant pas le plan directeur et notre environnement.

Les sujets ne manquent pas et les échanges entre les communes contribuent à créer une solidarité et une force bénéfiques à la rive droite du lac, qui est souvent considérée comme sinistrée par le fait qu'elle est traversée par l'aéroport, le train, l'autoroute et la route de Lausanne.

N'oublions pas quelques réalisations concrètes :

- La mise en service en 1991 de la ligne de bus V.
- La création de l'Office de la Protection Civile (O.P.C.) de Valavran regroupant les communes membres du Groupement, terminée en décembre 1987 et inaugurée l'année suivante.
- Le GICORD (Groupement intercommunal de compostage de la rive-droite du lac), centre de compostage sis sur le territoire de Bellevue et mis en service en juin 1999.
- La lutte contre la suppression du Poste de police de Versoix, où chaque commune envoya une résolution au Conseil d'Etat afin de garantir la sécurité sur notre rive. C'était en 2006.
- La crèche intercommunale à Bellevue, inaugurée en octobre 2013.

Actuellement, le développement de l'aéroport inquiète chacun, ceci au niveau des nuisances sonores, de la pollution de l'air, du trafic aérien et terrestre. Tout en reconnaissant l'impact économique engendré pour l'aéroport. La péréquation intercommunale, générée par l'aéroport, ô combien compliquée et délicate. Le trafic des pendulaires et... la

traversée du lac, grand serpent de mer. Le travail ne manque pas et différentes commissions sont à l'œuvre.

Cette année, le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac fête ses cinquante ans d'existence. Un bel âge qui ne lui enlève ni son dynamisme ni son envie de défendre ses habitants et son environnement.

Bon anniversaire et longue vie !

Yvonne Humbert | Ancien Maire

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Après avoir lancé un concours d'écriture l'an passé, la FAS'e a proposé récemment un concours de photographies, dont la gagnante est, après deux manches disputées, Maeva Terbois.



QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES PROCHES AIDANTS

Nous pouvons toutes et tous être appelé-e-s à apporter, à un moment de notre vie, une aide de proximité pour un proche. Cela se traduit par exemple par une aide au ménage, aux déplacements, aux tâches administratives, ou simplement une présence. De plus en plus de gens s'engagent ainsi, au quotidien, par lien familial ou d'amitié.

Si vous apportez ou avez apporté une aide à un-e proche, nous aimerions connaître votre expérience et vos besoins. Si vous ne le faites pas, votre avis nous intéresse également.

Les communes de la Rive Droite du Lac, dont votre commune, ont initié un questionnaire pour comprendre et soutenir les actions dans ce domaine. Il se trouve sur :

- Le lien internet : <http://sgiz.mobi/s3/aide-entre-proches>
- Le site internet de la commune : www.genthod.ch
- La page Facebook de la commune : <https://www.facebook.com/CommuneDeGenthod>
- Le QR code (à scanner avec votre portable) :



Plusieurs membres d'une même famille peuvent être proches aidants et répondre au questionnaire. Si vous le désirez, la réception de la mairie tient à votre disposition une version papier. L'enquête est anonyme, sauf pour celles et ceux qui désirent laisser leurs coordonnées. En cas de contact de notre part, il se fera uniquement par écrit.

Nous vous serions reconnaissants de remplir ce questionnaire d'ici au 30 juin 2018.

SUBVENTIONS ECOLOGIQUES

L'Etat continue de subventionner les propriétaires pour améliorer le rendement énergétique de leur maison. Voici un petit aperçu des mesures envisageables :



1. Assainissement de la toiture : 70.-/m².
2. Assainissement des murs et sols contre extérieur et/ou enterrés jusqu'à 2m : 70.-/m².
3. Assainissement des murs et sols enterrés à plus de 2m : 40.-/m².
4. Assainissement global de l'enveloppe (toitures, murs et fenêtres) : bonus de 20.-/m² sur les subventions à 70.-/m² pour la toiture et les murs.
5. Panneaux solaires thermiques (installation ou extension) 1200.- + 500.-/kW.
6. Pompe à chaleur eau-eau avec forage géothermique :
- jusqu'à 50 kW : 3000.-+800.-/kW
- au-delà de 50 kW : 3000.-+800.-/kW
Ou pompe à chaleur air-eau :
- jusqu'à 50 kW : 3000.-+400.-/kW
- au-delà de 50 kW : 13000.-+200.-/kW
7. Raccordement à un réseau de chauffage d'un bâtiment existant.
8. Récupération de chaleur sur la ventilation.

Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles et parfois soumis à certaines conditions.

Tous les détails concernant ces subventions
- www.genergie2050.ch
- 022 546 76 00
- info-service-deta@etat.ge.ch.

MÉMENTO

MANIFESTATIONS CULTURELLES AU CENTRE COMMUNAL

- **Et si on racontait une histoire ?** le 15 septembre, un spectacle pour enfants.
- **Les parents viennent de Mars et les enfants du... McDo, chez Papa !** Spectacle comique le 29 septembre.
- **Hybride - Quand on ne trouve pas les mots - Epithélium**, une soirée danse avec la **Cie ÔBains** le 5 octobre.
- **Sweekly-Deedly**, un concert en français, le 12 octobre.
- **Le Petit Orchestre de l'Est**, une soirée danse et musique le 10 novembre.
- **Marina Rollman**, one woman show comique le 24 novembre.
- **Demain Genève**, cinéconférence le 30 novembre.
- **Chorale africaine**, en concert le 15 décembre.

FÊTE DE LA MUSIQUE 2018

La traditionnelle fête de la Musique se déroulera au Creux de Genthod **samedi 23 juin prochain !** Apéritif à 11h, petite restauration jusqu'au soir, de la musique et encore de la musique pour que chacun puisse passer une bonne journée. Plusieurs habitués de cet événement à Genthod seront présents et quelques nouveaux groupes seront également de la partie comme : Saint Martin, Yoda, Jack Carver Blues Band, et les BACK'N'BLACK the girls who play AC-DC.

PROMOTIONS

La fête annuelle « des petits et des bientôt grands » arrive à grands pas. Elle se déroulera au Centre communal de Genthod, le **vendredi 29 juin 2018 dès 17h30**. Le traditionnel lâcher de ballons et le cortège ouvriront l'évènement. De nombreux stands et de nombreuses animations seront à la disposition de tous pour célébrer dignement la fin de l'année scolaire.

FÊTE NATIONALE

La **fête nationale** se déroulera au Centre communal dès 18h30. Le groupe Time Machine sera présent pour vous faire danser, après l'embrasement du feu jusqu'à la fin de la soirée.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque sera fermée :

- Du 9 juillet au 17 août 2018.
- En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 7 juillet et 1er septembre 2018 de 9h à 12h.

EPICERIE

Du 2 au 14 juillet, l'épicerie sera fermée le samedi après-midi. Elle sera ouverte uniquement le matin du 16 juillet au 18 août. Les horaires habituels reprendront dès le lundi 20 août.

LA MAIRIE DE GENTHOD VOUS ACCUEILLE AU 37, RUE DU VILLAGE - 1294 GENTHOD

- LUNDI DE 13H30 À 19H00
- MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 16H30
- MERCREDI DE 9H À 12H

022 774 12 80

WWW.GENTHOD.CH

INFO@GENTHOD.CH

